

# Crèches : une surveillance en question

Face aux inquiétudes grandissantes sur la sécurité des crèches, le flou autour des contrôles inopinés et la hausse des plaintes interrogent. Tandis que la ministre de l'Enfance annonce une évaluation des protocoles, la Ligue des familles réclame davantage de transparence pour garantir un accueil sûr des tout-petits.

JULIE HUON

Chaque matin, des milliers de parents confient leur enfant aux crèches de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec, parfois, la boule au ventre. Parce qu'ils ou elles ont entendu la veille un horrible fait divers – à l'ULB, Marche-en-Famenne, Termonde, Lille ou au bout du monde... – impliquant une structure d'accueil. Aussi rares soient-ils, ces drames ravivent les inquiétudes : les crèches sont-elles suffisamment surveillées ?

En Belgique francophone, c'est l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui les encadre et les contrôle. Toutes, les 75 % subventionnées comme les 25 % sans subventions. Quelles sont les normes de sécurité ? Quelles sont les mesures de contrôle mises en place ? La Ligue des familles, qui suit le dossier de près, estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires en matière de transparence et de suivi des établissements. De son côté, la ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Petite Enfance en Wallonie, Valérie Lescrenier (Les Engagés), annonce une évaluation des protocoles existants.

## Des inspections régulières, une transparence limitée

En 2023, plus de 4.300 inspections ont été menées dans les crèches de la FWB, selon l'ONE. Des visites effectuées par des coordinateur/ices accueil (pour les crèches collectives) et des agents conseils (pour les crèches privées à domicile), qui assurent à la fois un rôle d'accompagnement et de contrôle.

« Chaque année, nous effectuons en moyenne deux visites par crèche », explique Sylvie Anzalone, porte-parole de l'ONE. « Ces visites peuvent être programmées ou inopinées, et leur fréquence peut augmenter en cas de signalement, de plainte ou à la demande des autorités locales. Nous avons également mis en place un bilan de fonctionnement tous les cinq ans, avec une évaluation intermédiaire à 2,5 ans afin d'assurer un suivi constant de la qualité de l'accueil. En cas de problème détecté, un plan d'action est exigé du pouvoir organisateur. » L'ONE met aussi à disposition des crèches des formations continues, des outils pédagogiques et peut solliciter l'aide d'expert(e)s internes (conseillers et conseillères pédagogiques, diététiciennes, pédiatres) pour accompagner les équipes.

Des visites deux fois par an donc, mais combien sont réellement des

*Nos visites peuvent être programmées ou inopinées, et leur fréquence peut augmenter en cas de signalement, de plainte ou à la demande des autorités locales*

Sylvie Anzalone  
Porte-parole de l'ONE

”

contrôles surprises ? C'est toute la question, selon la Ligue des familles. « Ce qui nous marque », regrette Caroline Tirmarche, responsable du Service études et action politique, « c'est précisément le flou concernant le nombre de contrôles inopinés. Le rapport d'activités de l'ONE, outre le fait que le dernier publié date d'il y a trois ans (2022), ne mentionne pas cette donnée. L'ONE détaille bien sa mission d'accompagnement – on ne remet pas ça en cause ici et la prévention est en effet fondamentale –, mais on n'est pas rassuré quant à la capacité d'identifier des maltraitances qui surgiraient malgré tout. »

**Des normes strictes, des fermetures**  
Selon la Ligue des familles, « le fait que les contrôles soient accrus en cas de plainte n'est pas suffisant puisqu'on parle ici d'enfants de quelques mois à 2 ans qui ne sont pas en capacité d'expliquer ce qu'ils vivent. Des adultes (parents, membres du personnel...) peuvent toujours constater des problèmes, mais si une situation similaire à celle de la crèche de l'ULB se reproduit ailleurs, l'ONE sera-t-il en capacité de la détecter ? On imagine bien que ce ne sera pas possible avec une visite annoncée à l'avance. Il nous semble donc indispensable d'avoir l'assurance que l'ONE effectue un minimum de contrôles inopinés régulièrement dans chaque milieu d'accueil. On parle ici du public le plus fragile de notre société : les bébés ! »

Chaque année, cinq à six crèches sont

fermées par l'ONE pour des raisons variées : absence de personnel qualifié, encadrement insuffisant, locaux inadaptés... « Dans l'immense majorité des cas, il s'agit de crèches privées non subventionnées », précise Sylvie Anzalone. L'ONE note également que le nombre de plaintes est en hausse. Sur les 60 à 70 que l'Office reçoit chaque année, la moitié porte sur des aspects administratifs ou financiers. Les plaintes pour maltraitance restent rares, une moyenne de trois à cinq par an, mais récemment passée à six à neuf par an.

Face au malaise des parents, Valérie Lescrenier rappelle que « les crèches doivent être autorisées en FWB et que des normes strictes existent. En cas de problème, l'ONE agit selon deux priorités : la sécurité et le bien-être des enfants – qui peuvent amener les comités subrégionaux à retirer provisoirement ou définitivement une autorisation – et le soutien aux équipes, en mobilisant des ressources internes ou externes ». Elle ajoute : « Dans le cadre de la réglementation, nous avons des protocoles pour prévenir et détecter les problèmes. Ils prévoient notamment des visites de contrôle, dont un tiers sont imprévues. J'ai demandé une évaluation de ces protocoles pour voir si des améliorations sont possibles, notamment en matière de contrôles. »

Il y a quelques semaines, la ministre a promis d'investir dans la rénovation des infrastructures et 15 millions d'euros ont été débloqués. Mais qu'en est-il de

l'encadrement ? Le recrutement des professionnel(le)s de la petite enfance reste un point faible. Contrairement à la Flandre, où des réformes ont renforcé l'évaluation des employé(e)s, il n'existe pas de contrôle judiciaire systématique des antécédents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont donc les directions de crèches qui sélectionnent leur personnel, avec des marges de manœuvre qui varient fortement selon les structures.

Enfin, le secteur fait face à une autre crise. Et on n'a pas fini d'en parler. La FWB compte actuellement 45.400 places en crèche, permettant d'accueillir 67.000 enfants au total sur l'année. Mais la hausse des coûts de l'énergie, l'indexation des salaires et l'inflation alimentaire mettent en péril de nombreuses structures et entre 2019 et 2024, ce sont 1.700 places qui ont disparu, essentiellement dans le secteur non subventionné. La règle, aujourd'hui, en Belgique francophone, c'est 37 places disponibles pour 100 enfants. Répercussion directe sur les familles : en avril dernier, le baromètre 2024 de la Ligue révélait que, faute de place en crèche, un parent sur quatre a dû réduire son temps de travail.

*Nous avons des protocoles pour prévenir et détecter les problèmes. Ils prévoient notamment des visites de contrôle, dont un tiers sont imprévues*

Valérie Lescrenier  
Ministre de l'Enfance en FWB  
et de la Petite Enfance en Wallonie

”



Chaque année, cinq à six crèches sont fermées par l'ONE pour des raisons variées : absence de personnel qualifié, encadrement insuffisant, locaux inadaptés... © AFR